



**DECISION DU MAIRE N° 22/2025
DU 26 JUIN 2025**

**CONVENTION PORTANT MISE A DISPOSITION D'EXPOSITION
« LE GRIMOIRE D'ELFIE »**

Le Maire de Vert le Grand ;

VU le Code Général des Collectivités territoriales notamment l'article L 2122-22 ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2020 portant délégation générale à Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT la convention de mise à disposition de l'exposition « Le Grimoire d'Elfie » par la société DRAKOO ;

DECIDE

ARTICLE 1er : de signer la convention de mise à disposition de l'exposition « Le Grimoire d'Elfie » par la société DRAKOO pour un montant de 208.33 € HT soit 250 € TTC.

ARTICLE 2 : La décision sera notifiée à l'intéressé.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois, à compter de sa publicité.

A Vert le Grand, le 26 juin 2025

Le Maire,



Thierry MARAIS